Master of Law

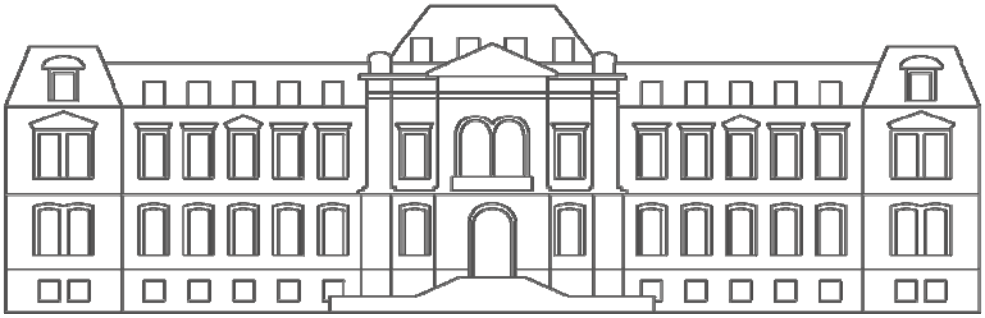

Séminaire thématique

Programme
2015 – 2016

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET PRATIQUES

Objectifs du séminaire thématique

Le séminaire thématique permet aux étudiants d'approfondir et de concrétiser leur formation en abordant plusieurs problématiques actuelles dans une perspective interdisciplinaire, c'est-à-dire en étudiant un cas pratique sous ses divers aspects (droit privé et droit public, droit matériel et droit formel, droit national et droit international, etc.) sur la base d'une approche thématique.

Il vise en outre à exercer le travail en groupe et la négociation, ainsi qu'à développer l'esprit critique et la capacité d'analyse et de synthèse.

Organisation du séminaire thématique

Le séminaire thématique est organisé en dix-huit modules.

Les étudiants doivent participer à **trois modules**, pour un total de 12 crédits ECTS.

Une attestation est délivrée à la fin de chaque module en cas de réussite du module. La présentation du nombre d'attestations requis, pour le nombre de crédits ECTS susmentionnés, est une condition nécessaire pour pouvoir se présenter au/x dernier/s examen/s du cursus de master.

Pour chaque orientation du master (avocature (professions judiciaires), Business and Tax Law, droit public, droit de la santé et des biotechnologies, droit du sport, droit international et européen, droit social, ainsi que innovation - propriété intellectuelle - PME), à l'exception du master général (sans orientation), **un module spécifique à l'orientation choisie doit être obligatoirement suivi**. En présence de plusieurs modules dans une même orientation, au moins un des modules doit être obligatoirement suivi ; le choix des autres modules est libre. En présence d'un seul module dans une orientation, ce module doit être obligatoirement suivi ; même dans cette hypothèse, les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée et il n'y a pas de droit à participer à un module.

Organisation des modules

Chaque module se déroule sur une **période de trois semaines** et représente une charge de travail d'environ 100 à 125 heures (selon la définition des crédits ECTS). Certains modules sont partiellement organisés par blocs de deux à quatre jours. Il peut arriver qu'une partie du module se déroule à l'extérieur de l'Université. Pour plus de précisions, veuillez vous référer aux descriptifs des modules. **La participation à toutes les séances de travail est obligatoire**.

Pour les modules qui se déroulent à l'extérieur de l'Université, les étudiants doivent participer aux frais de déplacement, de logement et de repas (bien qu'une grande partie de ces frais soit prise en charge par la Faculté de droit) pour un montant qui leur est spécifié à l'avance. Pour ces modules, les étudiants seront invités à confirmer leur participation. Si un étudiant se désiste après avoir confirmé sa participation, le montant de la contribution reste dû.

Conditions de participation

Conditions générales : le séminaire thématique fait partie du plan d'études du master of law. Sont néanmoins admis à s'inscrire à l'un ou l'autre des modules, outre les étudiants en master, les étudiants qui, au moment de l'inscription au séminaire thématique, ont **réussi tous les examens prévus au plan d'études de la deuxième année du bachelor**. Le cas des étudiants en mobilité est réservé.

Prérequis : chaque responsable de module peut exiger que certains examens aient été réussis pour pouvoir participer à son module (veuillez vous référer aux descriptifs des modules). **Les étudiants doivent en principe satisfaire aux prérequis au moment où ils participent aux modules concernés**.

Nombre de participants : le nombre de participants est en principe **limité à 25 personnes par module**. Le responsable de module peut prendre exceptionnellement la décision d'étendre ou de limiter le nombre de participants.

Ordre des inscriptions : **les inscriptions pour chaque module sont enregistrées dans leur ordre d'arrivée**. En outre, compte tenu du nombre limité de participants par module, les inscriptions sont enregistrées selon le système de priorité suivant :

- en priorité, les étudiants ayant réussi leur bachelor (dans leur ordre d'arrivée) ;
- ensuite, en fonction des places disponibles, les étudiants ayant encore un ou plusieurs examens prévus au plan d'études de la 3e année du bachelor (dans leur ordre d'arrivée).

Evaluation

Méthode d'évaluation : une **attestation individuelle** est délivrée en cas de réussite du module. La réussite du module est estimée par le responsable du module sur la base de la participation active et des prestations fournies par chacun des participants (pertinence des moyens et des arguments, méthodologie, intensité du travail, apport individuel, force de conviction, esprit d'initiative, participation active, collégialité).

Rattrapage : si un participant n'obtient pas l'attestation, il peut soit effectuer un autre module (dans la limite des places disponibles), soit passer un **examen oral de 15 minutes sur la thématique du module non réussi**.

Inscription

Périodes d'inscription : **l'inscription aux modules du séminaire thématique se fait, pour chaque semestre, pendant une période limitée au début du semestre**. Veuillez vous référer aux indications figurant sur le site de la Faculté de droit (rubrique « séminaire thématique »).

Modalités d'inscription : l'inscription se fait par voie électronique, en ligne, sur le site de la Faculté de droit à l'adresse suivante (rubrique « séminaire thématique ») :

http://www2.unine.ch/droit

Enregistrement des inscriptions dans leur ordre d'arrivée **: pour chaque module, les inscriptions sont enregistrées dans leur ordre d'arrivée.** Lorsqu'un module est complet, une **liste d'attente** est créée. Les étudiants figurant en liste d'attente seront intégrés automatiquement dans le module, par ordre d'arrivée, si une place se libère pendant la période d'inscription. Les étudiants ayant encore un ou plusieurs examens prévus au plan d'études de la 3e année du bachelor sont enregistrés en liste d'attente et seront intégrés automatiquement dans le module, par ordre d'arrivée, en fonction des places

disponibles à la fin de la période d'inscription. Aussitôt l'inscription enregistrée, une confirmation d'inscription au module est adressée automatiquement par e-mail à chaque participant.

Inscriptions définitives : **dès la fin de la période d'inscription, les inscriptions aux modules sont définitives et ne peuvent plus être modifiées**. Toute personne souhaitant modifier son inscription à un module, pour de justes motifs, doit obtenir l'accord du responsable du module concerné. Toute demande de modification doit être adressée directement au responsable du module concerné.

Equivalences

Les étudiants peuvent obtenir une **équivalence pour un, deux, voire trois modules**, sur décision du Décanat de la Faculté de droit, de plusieurs façons :

- soit pour des cours et des séminaires suivis et attestés en séjour de mobilité ;
- soit pour un stage pratique (d'au moins quatre semaines à plein temps, accomplies d'un seul bloc, dans un milieu juridique ; pour au maximum un module) ;
- soit pour la participation à un *moot court*.

ATTENTION :

Compte tenu de la charge de travail qu'implique la participation à un module, il n'est pas possible de participer à deux modules en même temps. Il convient donc de veiller à ne pas s'inscrire à deux modules se déroulant sur la même période.

Les inscriptions seront vérifiées par le secrétariat de la Faculté de droit. Tout étudiant qui s'est inscrit à un module sans respecter les conditions d'inscription et/ou de participation sera exclu d'office du module.

Le moyen de communication privilégié est l'e-mail. Seule l'adresse e-mail de l'Université est utilisée (prénom.nom@unine.ch).

SEMESTRE D’AUTOMNE

MODULE N° 1 : DROIT DES CONTRATS ET PROCÈS CIVIL (SÉMINAIRE DE TOULON)

MODULE DES ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) »
ET « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN »

- **Responsables du module**

  Prof. François Bohnet
  Prof. Christoph Müller

  En association avec Mélina Douchy, Professeure à la Faculté de droit de l'Université du Sud.

- **Prérequis**

  Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autres prérequis.

- **Objectifs**

  Ce module permet aux étudiants de se familiariser avec le déroulement d'un procès civil et la rédaction des actes judiciaires, en l'occurrence en matière contractuelle, et de se pencher sur les mécanismes mis sur pied par les Etats pour tenter d'harmoniser les procédures civiles comprenant des éléments d'extranéité.

  Ce module offre aux étudiants la possibilité de mettre en pratique leurs connaissances acquises en procédure civile, en droit des contrats et en droit international privé, en les confrontant avec les particularités d'un procès civil international.

- **Hypothèse de travail**

  Après une introduction théorique au procès civil et à la manière de rédiger les actes de procédure, les participants au module examineront les suites judiciaires d'un litige mettant aux prises une entreprise suisse ayant subi un important dommage suite à une défaillance technique dont elle juge responsable l'un de ses partenaires contractuels ayant son siège en France. Le cas sera présenté de telle manière que diverses questions pourront être abordées spécifiquement par les groupes créés pour l'occasion. Les participants seront chargés de rédiger divers actes, parmi lesquels on peut citer une demande et une réponse. Les étudiants participeront également à deux audiences

au cours desquelles ils plaideront et le tribunal composé pour l'occasion rendra son jugement.

- **Problématiques abordées**

  Les domaines juridiques abordés seront les suivants :

  - Procédure civile (compétence, droit applicable, rédaction des actes de procédure, reconnaissance, coopération internationale).
  - Principes de procédure (garanties des principes essentiels, contentieux procédural).
  - Droit des contrats et RC (droit applicable, preuve de ce droit, fond).
  - Rôle de l'avocat et du juge dans le procès civil.

- **Organisation**

  Le module se déroulera du 22 septembre au 11 octobre 2015.

  Des groupes de 4 étudiants seront créés par échange d'e-mails.

  Le module aura lieu à Neuchâtel et à Toulon :

  Première phase à Neuchâtel

  Mardi 22 septembre 2015
  8h00-8h45 Présentation générale du module ; introduction au procès civil et à la rédaction des actes de procédure ; remise de la donnée aux différents groupes demandeurs.

  Jeudi 24 septembre 2015
  8h00 Dépôt par les groupes demandeurs de leur projet d'actes.
  12h00-14h00 Discussion avec les groupes demandeurs sur leur projet d'actes.

  Vendredi 25 septembre 2015
  8h00 Remise par les groupes demandeurs de leur projet définitif.

  Lundi 28 septembre 2015
  8h00 Transmission aux groupes défendeurs.

  Mercredi 30 septembre 2015
  8h00 Remise par les groupes défendeurs de leur projet d'acte.
  12h00-14h00 Discussion avec les groupes défendeurs.

  Jeudi 1er octobre 2015
  8h00 Remise des actes définitifs.
  9h00 Transmission aux groupes demandeurs.
  13h15-16h00 Audience de débats.

Seconde phase à Toulon

Mercredi 7 octobre 2015
Déplacement Neuchâtel-Toulon.

Du mercredi 7 au samedi 10 octobre 2015
Préparation des audiences de débats ; répartition des rôles ; travail en bibliothèque avec les étudiants français. Nous devrions assister à une audience devant le Tribunal de grande instance de Toulon.

Samedi 10 octobre 2015
Déplacement Toulon-Neuchâtel.

MODULE N° 2 : ACQUISITION D'UNE SOCIÉTÉ ET CONTENTIEUX ENTRE ACTIONNAIRES ET ORGANES

MODULE DES ORIENTATIONS « BUSINESS & TAX LAW »,
« AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) »
ET « INNOVATION – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – PME »

- **Responsable du module**

  Prof. Olivier Hari

- **Prérequis**

  Les conditions générales de participation doivent être remplies. En outre, les examens suivants doivent avoir été passés avec succès pour pouvoir participer à ce module :

  - Droit des sociétés, et
  - Procédure civile.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

  Les participants seront confrontés à une situation fictive, inspirée de cas réels, illustrant le déroulement d'une procédure d'acquisition, respectivement de fusion de sociétés, et le contentieux qui est susceptible d'en découler.

  La première partie du module sera principalement consacrée aux aspects contractuels. Dans un premier temps, les participants se familiariseront avec la négociation et la rédaction de contrats en lien avec l'acquisition et/ou la fusion de sociétés.

  La seconde partie du module sera consacrée au contentieux judiciaire. Les participants seront confrontés à une situation de conflit entre actionnaires et/ou conseil d'administration, ce qui les amènera à rédiger une ou plusieurs écritures, puis à plaider devant un tribunal fictif.

- **Problématiques abordées**

  - Droit des sociétés en général.
  - Droit des fusions.
  - Règles et principes de procédure civile.
  - Actions judiciaires du droit des sociétés et de la loi sur la fusion.

- **Organisation**

  Le module se déroulera du 22 septembre au 11 octobre 2015.

  L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 3 : LES PERSONNES ATTEINTES DE MALADIES RARES ET LES ASSURANCES (SOCIALES)

MODULE DES ORIENTATIONS « DROIT SOCIAL » ET
« DROIT DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES »

- **Responsable du module**

  Prof. Anne-Sylvie Dupont

- **Prérequis**

  Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

  Les personnes atteintes de maladies rares sont confrontées à de multiples difficultés lorsqu'elles doivent recourir aux prestations d'assurances, sociales et/ou privées.

  L'objectif de ce module est de comprendre les enjeux d'une thématique de politique sociale définie, d'identifier les besoins des personnes concernées et les ressources à disposition, et finalement de proposer une solution globale politiquement réaliste, l'objectif (fictif) final étant l'élaboration d'un texte de loi en vue d'une initiative populaire.

  Dans un premier temps, il s'agira de dresser l'inventaire de ces difficultés et de réfléchir à la nécessité d'une réponse législative. Dans un deuxième temps, il s'agira de prendre connaissance des réflexions existant dans d'autres pays du monde, cas échéant des réponses apportées. Finalement, il sera temps de rédiger un projet de loi et un bref message d'accompagnement.

- **Problématiques abordées**
  - Examen et bilan de la situation assécurologique, *de lege lata*, d'un groupe déterminé de personnes.
  - Opportunité de renforcer leur protection par le biais des assurances sociales et privées.
  - Détermination d'un compromis politiquement acceptable qui remplisse le plus possible les objectifs identifiés.

- **Organisation**

  Le module se déroulera du 12 octobre au 1er novembre 2015.

  L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 4 : LES NOUVELLES INFRACTIONS DANS LE CODE MONDIAL ANTIDOPAGE

MODULE DE L'ORIENTATION « DROIT DU SPORT »

- **Responsable du module**

  Prof. Antonio Rigozzi

  En collaboration avec Yann Hafner et Aurelia Sculati, assistants doctorants.

- **Prérequis**

  Les conditions générales de participation doivent être remplies. En outre, deux examens parmi les cours de l'orientation « Droit du sport » doivent avoir été passés avec succès.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

  Lors de la 4ème Conférence mondiale sur le dopage dans le sport, le Conseil de fondation de l'Agence Mondiale Antidopage a adopté la nouvelle version du Code mondial antidopage. Cette dernière est entrée en vigueur le 1er janvier 2015.

  Le Code révisé consacre désormais deux nouvelles infractions :

  – la « complicité de dopage », et

  – l'« association interdite ».

  Les participants seront invités à représenter une partie lors d'une procédure disciplinaire fictive devant le Tribunal Arbitral du Sport et à débattre des problèmes juridiques complexes que soulève la lutte contre le dopage. Ils traiteront en particulier des éléments constitutifs de ces deux nouvelles infractions ainsi que des sanctions qui s'y rapportent.

- **Problématiques abordées**

  Le module abordera les problématiques liées à la lutte contre le dopage dans leur ensemble (qualification des infractions, présomptions, fardeau et standard de la preuve, admissibilité et fiabilité des moyens de preuve, sanctions, etc.).

- **Organisation**

  Le module se déroulera du 12 octobre au 1er novembre 2015.

  L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

  La dernière séance se tiendra sur deux jours à l'Office fédéral du sport (OFSPO) de Macolin avec la participation d'intervenants externes.

MODULE N° 5 : DROIT DES MIGRATIONS (ASILE ET NOUVELLES FORMES DE PROTECTION INTERNATIONALE)

MODULE DES ORIENTATIONS « DROIT PUBLIC », « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN » ET « DROIT SOCIAL »

- **Responsable du module**

  Prof. Cesla Amarelle

- **Prérequis**

  Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autres prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

  Les principaux objectifs du module sont les suivants :

  - utiliser les techniques de rédaction juridique.
  - approfondir une thématique matérielle et d'actualité dans le domaine du droit des migrations et disposer d'une grille d'analyse concernant ces thématiques.
  - savoir défendre et représenter une partie et en négocier les points essentiels avec des contradicteurs.

  Au moyen de travaux de groupes et de jeux de rôles, les participants sont amenés à défendre les intérêts des autorités et des personnes étrangères concernées, et devront rédiger des écritures et des interventions orales. Plusieurs spécialistes des questions abordées seront conviés au module.

- **Problématiques abordées**

  Sur la base de cas réels et de questions d'actualité qui sont soumis aux étudiants, ce module traite de la problématique de l'asile et des nouvelles formes de demandes de protection internationale. L'analyse du cadre régissant l'asile et ces nouvelles formes de protection doit tenir compte à la fois des normes issues du droit international, du droit européen et du droit fédéral.

- **Organisation**

  Le module se déroulera du 2 au 22 novembre 2015.

  L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 6 : DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

MODULE DES ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) »
ET « DROIT PUBLIC »

- **Responsables du module**

  Prof. André Kuhn
  Prof. Yvan Jeanneret

- **Prérequis**

  Les conditions générales de participation doivent être remplies. Les personnes ayant suivi le cours de procédure pénale et s'étant présentées à l'examen seront prioritaires. Sur demande dûment motivée des exceptions sont toutefois possibles.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

  Les étudiants seront mis en possession d'un dossier fictif illustrant une procédure pénale. Ils seront ensuite répartis en plusieurs groupes chargés d'assumer les rôles des différents acteurs du procès pénal. Ils devront ainsi accomplir, chacun dans la perspective de son rôle procédural, une analyse approfondie de l'ensemble des questions notamment de procédure, d'établissement des faits et d'application du droit de fond ; cette première phase sera concrétisée par la rédaction de certains actes procéduraux et par la remise de mémoires rédigés par chacun des groupes. Dans une seconde phase, les étudiants devront mettre en place un procès fictif, avec le concours de magistrats et d'avocats neuchâtelois, procès qui se tiendra en audience publique, sous la présidence d'un juge de carrière.

  L'objectif de ce module est de familiariser les étudiants avec le monde de la pratique judiciaire, en concrétisant les notions de procédure et de droit de fond acquises durant le *cursus* universitaire.

- **Problématiques abordées**
  - Le droit pénal en général.
  - Les règles et principes de procédure pénale.
  - L'action civile devant le juge pénal.
  - Les droits des victimes d'infractions.
  - La réparation du dommage.

- **En résumé**
  - Un casus sera distribué aux participants au module sous la forme d'un dossier pénal.
  - Les participants seront subdivisés en plusieurs groupes chargés d'assumer les rôles des différents acteurs du procès pénal.
  - Chacun devra effectuer une analyse approfondie de l'ensemble des questions de fond et de forme liées au rôle qui lui est attribué.
  - Les groupes rédigent un mémoire qui leur permettra de défendre la position qui leur est assignée devant un tribunal.
  - Deux demi-journées de mise en scène seront organisées durant le week-end, à l'occasion desquelles chaque groupe sera coaché par un professionnel (procureur, avocat).
  - Un procès fictif sera organisé en présence d'un juge du canton de Neuchâtel, durant lequel un représentant de chacun des groupes jouera le rôle qui a été assigné au groupe.

- **Organisation**

  Le module se déroulera du 2 au 22 novembre 2015.

  L'horaire exact, les lieux de réunion, les intervenants et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 7 : LABORATOIRE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

MODULE DES ORIENTATIONS « DROIT PUBLIC »
ET « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) »

- **Responsable du module**

  Prof. Christine Guy-Ecabert

  En collaboration avec Alen Udovcic, assistant doctorant.

- **Prérequis**

  Les conditions générales de participation doivent être remplies. Le suivi des cours de droit du développement territorial et de modes amiables de gestion des conflits facilite la compréhension de la matière mais ne constitue pas une condition de participation.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

  Les participants au module ont l'occasion de régler par la médiation ou la négociation une situation relevant de l'aménagement du territoire. Le processus implique des échanges avec des représentants de l'administration de la Ville de La Chaux-de-Fonds, experts de la matière, et éventuellement l'intervention de médiateurs.

  L'idée est de travailler sur un projet législatif ou sur un dossier concret, dans un climat de coopération plutôt que de compétition.

  L'apprentissage se fait à travers un jeu de rôles ou des exercices ponctués de différents apports théoriques.

- **Prestations attendues des étudiants**

  Les étudiants fournissent un travail individuel et de groupe qui consiste à :

  - assimiler ou à réviser les bases du droit du développement territorial pertinent et de la médiation.
  - négocier, cas échéant sous la direction d'une médiatrice ou d'un médiateur, une situation complexe en fait et en droit.
  - rédiger un document final (rapport ou règlement) qui sera vérifié par l'autorité communale.

- **Organisation**

  Le module se déroulera du 23 novembre au 13 décembre 2015, en bonne partie à La Chaux-de-Fonds.

  L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile. Les réunions en plénum ont lieu le premier lundi dans l'après-midi puis les trois jeudis du module, toute la journée.

MODULE N° 8 : LA SUISSE QUI INNOVE – A QUAND DES GOOGLE, APPLE OU TESLA SUISSES ?

MODULE DES ORIENTATIONS « INNOVATION - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE - PME » ET « DROIT DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES »

- **Responsable du module**

  Prof. Daniel Kraus

  En collaboration avec Charlotte Boulay, assistante doctorante.

- **Prérequis**

  Les conditions générales de participation doivent être remplies. En outre, l'examen suivant doit avoir été passé avec succès pour pouvoir participer à ce module :

  - Principes généraux de la propriété intellectuelle.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

  L'objectif de ce module est triple. En premier lieu, il vise à rassembler et analyser les conditions cadres qui ont fait de certains pays ou régions des terreaux si fertiles d'innovation. Il a pour deuxième objectif d'analyser les conditions cadres existantes de l'innovation en Suisse. Enfin, les participants seront familiarisés avec la rédaction de rapports tels qu'ils doivent être formulés au sein de l'administration fédérale.

  Nous travaillerons de concert avec plusieurs acteurs de l'innovation, en particulier des entrepreneurs ayant eu de l'expérience aux USA, en Suisse ou dans d'autres pays, ainsi que des *venture capitalists*, des représentants des organismes suisses d'encouragement à l'innovation et des politiciens.

- **Problématiques abordées**

  Une première phase sera consacrée à une introduction théorique aux conditions cadres de l'innovation en Suisse. La deuxième phase sera celle de la rédaction des rapports. Enfin, la troisième phase consistera à confronter les observations des participants avec les points de vue de spécialistes et notamment de « gens du terrain ».

- **Organisation**

  Le module se déroulera du 23 novembre au 13 décembre 2015.

  L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

SEMESTRE DE PRINTEMPS

MODULE N° 9 : REAL ESTATE TRANSACTIONS : WHEN TAXES MEET CONTRACTS…

MODULE DE L'ORIENTATION « BUSINESS & TAX LAW »

- **Responsibility**

  Prof. Blaise Carron
  Prof. Thierry Obrist

- **Prerequisites**

  The general conditions of participation must be fulfilled. In addition, the following exams must be successfully completed :
  - Swiss contract law (droit suisse des contrats), and
  - Swiss tax law (droit fiscal suisse).

- **Objectives and work hypotheses**

  The module shall allow students to get more familiar with the tax and contractual treatment of various real estate transactions. In addition it shall enable students to apply the knowledge acquired in the contract and tax law classes by confronting them to practical issues existing in the real world.

  The work hypotheses are various. They include a moot court with issues in contract law and/or administrative law, as well as the preparation of advices in tax law and contract law in connection with real estate transactions.

  Teaching language is English but an important part of the documentation (in particular real life case studies) is in French and/or German.

- **Issues addressed**

  The module will give the opportunity to deal with legal issues connected with the following fields :
  - Obligation law.
  - Contract law.
  - Swiss and international tax law.
  - Civil and administrative procedure.

- **Organisation**

  The module will take place from 29 February to 20 March 2016.

  External speakers will share their experience with the students and enrich the discussions on legal and non-legal issues related to real estate transactions.

  The module will end up with an *extra muros* session in a Swiss touristic resort. The Swiss Alps provide, besides skiing opportunities, the opportunity to study complex and interesting real estate transactions. In order to book the facilities, students are requested to definitely apply for the module at the beginning of the fall semester 2015.

  The exact time schedules, meeting places and other practical details will be communicated on due date.

MODULE N° 10 : FAMILLES ET ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

MODULE DES ORIENTATIONS « DROIT SOCIAL »
ET « DROIT PUBLIC »

- **Responsables du module**

  Prof. Olivier Guillod
  Prof. Pascal Mahon

  En collaboration avec Fanny Matthey, chargée d'enseignement.

- **Prérequis**

  Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

  Les autorités fédérales ont décidé d'adapter le droit suisse pour tenir compte de l'émergence de nouvelles formes de famille en Suisse, liée à l'évolution des mœurs, au phénomène migratoire et aux techniques de procréation médicalement assistée. Il s'agit en même temps de mettre le droit suisse en pleine conformité avec les libertés fondamentales (spécialement les art. 13 Cst. et 8 CEDH) et les garanties de l'Etat de droit (spécialement les art. 8 Cst. et 14 CEDH).

  A cette fin, elles convoquent une grande conférence nationale à laquelle elles invitent les principaux groupes d'intérêts à présenter leurs souhaits et revendications. Sur cette base, elles veulent préparer une réforme légale qui favorise l'égalité de traitement de toutes les familles.

- **Problématiques abordées**

  - Egalité de traitement entre diverses formes de vie familiale.
  - Mariage pour tous, polygamie.
  - Homoparentalité, multiparentalité.

  Les étudiants aborderont ces problématiques à travers plusieurs types d'exercices :

  - Présentation et défense de la position de groupes d'intérêts.
  - Elaboration d'un projet de révision législative.
  - Discussion critique et négociation politique d'une réforme légale.

- **Organisation**

  Le module aura lieu du 29 février au 20 mars 2016.

  La dernière partie du module se déroulera *extra-muros*. Dans le but de pouvoir organiser la partie *extra-muros*, les étudiants devront s'inscrire à ce module au début du semestre d'automne.

  L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 11 : EBOLA EST LÀ : GESTION LOCALE D'UNE CRISE SANITAIRE DE PORTÉE INTERNATIONALE

MODULE DES ORIENTATIONS « DROIT DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES » ET « DROIT PUBLIC »

- **Responsable du module**

  Prof. Dominique Sprumont

  En collaboration avec Claude-François Robert, médecin cantonal du canton de Neuchâtel et Pierre-Alain Raeber, ancien chef de la division Maladies transmissibles de l'Office fédéral de la santé publique.

- **Prérequis**

  Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

  Depuis la deuxième moitié du XIXème siècle, l'incidence des maladies transmissibles sur le taux de mortalité n'a cessé de diminuer en Suisse. Cette évolution résulte d'une part de l'amélioration des conditions d'hygiène, de la séparation de la distribution d'eau potable de l'évacuation des eaux usées, d'une meilleure salubrité des bâtiments, etc. ainsi que, d'autre part, du développement des vaccins après la révolution pastorienne et des antibiotiques à partir des années quarante. Aujourd'hui, le fait de mourir d'une maladie infectieuse est devenu l'exception. La situation peut toutefois évoluer très vite. Avec l'augmentation des échanges internationaux, la libre circulation des biens et des personnes, mais aussi les interactions accrues entre l'homme et la vie sauvage et une grande promiscuité, notamment en Asie, entre l'homme et les animaux d'élevage, en particulier les volailles et les porcs, de nouvelles maladies infectieuses ont fait leur apparition. Le risque est encore accru par la résistance ou l'absence d'antibiotiques qui restreint l'arsenal thérapeutique pour lutter contre des nouvelles maladies particulièrement virulentes.

  La dernière épidémie de maladie à virus Ebola qui frappe l'Afrique de l'Ouest est à ce propos exemplaire. Le 15 mars 2015, l'OMS répertoriait 24'701 cas depuis le début de l'épidémie en mars 2014, dont 10'194 décès. L'essentiel des personnes touchées par la maladie résidaient en Guinée, au Liberia et en Sierra Leone. Les cas annoncés dans les pays limitrophes ont pu être contenus. Des cas rapatriés en

Espagne, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis ont donné quelques cas secondaires. La Suisse a été épargnée, mais elle a accueilli quelques patients. Le risque existe pourtant que des cas se produisent chez nous. Le canton de Neuchâtel n'échappe pas à la règle. Les autorités ne peuvent ignorer le danger.

Dans le cadre de ce module, les étudiants seront amenés à étudier et analyser comment les autorités cantonales, en collaboration avec les autorités fédérales, peuvent/doivent se préparer à faire face à des cas de maladie à virus Ebola conformément à leurs obligations en vertu du droit suisse et international. Dans une première étape, les notions de base ainsi que les principales bases légales applicables et les moyens mis en œuvre dans la lutte contre les épidémies seront abordés. Dans une deuxième étape, les étudiants seront amenés à développer une stratégie pour le canton de Neuchâtel afin de faire face à différents scénarios d'apparition de cas d'Ebola sur le territoire. Des experts en santé publique et des représentants des autorités apporteront leur éclairage sur la problématique et permettront aux étudiants de se confronter aux exigences de la réalité.

- **Problématiques abordées**
  - La nouvelle loi sur la lutte contre les maladies transmissibles (LEp) du 22 septembre 2012.
  - Le règlement sanitaire international (RSI) du 23 mai 2005.
  - Les autorités compétentes dans la lutte contre les maladies transmissibles au niveau cantonal, fédéral et international et leur coordination.
  - Les moyens de lutte contre les maladies transmissibles et les étapes de leur mise en œuvre.
  - L'équilibre entre responsabilité individuelle et responsabilité collective dans ce domaine.

- **Organisation**

  Le module se déroulera du 29 février au 20 mars 2016.

  Les travaux se feront principalement en groupes dans lesquels les étudiants prépareront des rapports et avis de droit dont ils devront défendre les conclusions dans des débats en commun. Une approche interdisciplinaire sera favorisée. Le module sera ainsi ouvert aux étudiants (master et doctorat) en biologie de l'Université de Neuchâtel.

  L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 12 : LOGEMENTS À PRIX ABORDABLES : MODE D'EMPLOI

MODULE DES ORIENTATIONS « DROIT PUBLIC »
ET « DROIT SOCIAL »

- **Responsable du module**

  Prof. Valérie Défago Gaudin

- **Prérequis**

  Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

  Préoccupation auparavant réservée aux grands centres urbains, le souhait d'offrir des logements à prix abordables est devenu d'actualité dans pratiquement toutes les régions et dans de nombreuses communes. Les politiques et moyens d'actions sont extrêmement variés, que les mesures soient incitatives ou contraignantes et qu'elles touchent à l'aménagement du territoire, au droit foncier ou au droit des subventions notamment.

  Au contact de praticiens, les étudiants auront l'occasion d'aborder sous un angle concret la mise en œuvre de certains de ces moyens d'action.

  Les étudiants fourniront un travail individuel et de groupe consistant à présenter un aspect particulier de la thématique et à animer des entretiens avec des praticiens.

- **Problématiques abordées**

  - Promotion du logement par des mesures d'aménagement du territoire.
  - Construction par les communes.
  - Cession de terrains communaux.
  - Contrôle des loyers.

- **Organisation**

  Le module se déroulera du 21 mars au 17 avril 2016.

  L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 13 : SPORT ET PARIS SPORTIFS

MODULE DE L'ORIENTATION « DROIT DU SPORT »

- **Responsable du module**

  Me Madalina Diaconu, professeure associée

- **Prérequis**

  Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

  La face sombre des paris sportifs (trucage de matchs, corruption, criminalité organisée, etc.) a un impact direct sur l'image du sport et, implicitement, sur son développement. Confrontées à cette menace, les organisations sportives ont réagi par la création de structures et de mécanismes de surveillance, avec lesquels elles ont établi des relations juridiques spécifiques. En parallèle, les organisations sportives réclament de nos jours une participation plus active et plus directe dans l'organisation de l'offre de paris, voire l'attribution d'un « droit au pari » sur le récent modèle français.

  Soumis à des pressions importantes et variées, ces modèles juridiques et économiques sont actuellement en pleine mutation ; la plupart des législations gouvernant le secteur des jeux et des paris constituent autant de véritables chantiers, et ce y compris en Suisse.

  Dans ce contexte, les participants au module seront notamment amenés à défendre les intérêts des sportifs, des organisations sportives, des parieurs, des bookmakers et des régulateurs, dans des jeux de rôles. Plusieurs spécialistes des questions abordées seront conviés au module.

- **Problématiques abordées**

  - Définition juridique des jeux de hasard et plus particulièrement des paris sportifs.
  - Législation et jurisprudence suisses et européennes en matière de paris sportifs.
  - Rapports juridiques et économiques entre sportifs, organisations sportives, parieurs et bookmakers.

- Mécanismes de surveillance des paris.
- Aspects procéduraux liés à la thématique des paris sportifs.

- **Organisation**

  Le module se déroulera du 21 mars au 17 avril 2016.

  L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 14 : MODULE EUROPÉEN – THÉORIE ET PRATIQUE DE L'UE

MODULE DES ORIENTATIONS « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN » ET « DROIT PUBLIC »

- **Responsable du module**

  N.N.

- **Prérequis**

  Les conditions générales de participation doivent être remplies. Le nombre de participants est limité à 20. L'accès est ouvert aux étudiants ayant réussi l'examen de « Droit européen institutionnel », ainsi qu'aux étudiants en mobilité. En cas de surnombre, la priorité est donnée aux étudiants qui ont suivi ou suivent en parallèle les cours « Internal Market Law of the EU » et « The Law of External Relations of the EU ».

  Les étudiants souhaitant participer à la « Semaine européenne » (cf. *infra*), doivent suivre simultanément le cours « The Law of External Relations of the EU ».

- **Objectifs et hypothèses de travail**

  L'objectif est d'approfondir une thématique actuelle concernant le droit de l'UE et/ou le droit des relations bilatérales UE/Suisse. Sur la base d'un cas fictif, les étudiants sont répartis en plusieurs groupes qui représentent les parties concernées : autorités, entreprises, particuliers, associations économiques. Chaque groupe soumet un mémoire écrit et est appelé à le défendre oralement. Le module inclut une visite de deux jours auprès des institutions européennes à **Bruxelles** (Commission européenne, Conseil, Parlement, Mission suisse auprès de l'UE, AELE), les **6 et 7 avril 2016**, ponctuée de présentations par des fonctionnaires, diplomates ou avocats attachés à ces institutions.

  En outre, les étudiants ont la faculté de participer à « **La Semaine européenne** » **du 4 au 7 avril 2016**, qui combine une visite de deux jours auprès de la Cour de justice de l'UE à Luxembourg (4-5 avril 2016), avec la visite auprès des institutions à Bruxelles (6-7 avril 2016). La Semaine européenne s'inscrit dans une offre conjointe du responsable du module (Module européen, 4 ECTS) et du Prof. P. Mavroidis (cours « The Law of External Relations of the EU », 8 ECTS). Les étudiants ont le choix de participer soit uniquement au « Module européen » (y compris la visite auprès des institutions à

Bruxelles), soit uniquement au cours « The Law of External Relations of the EU » (y compris la visite auprès de la CJUE à Luxembourg) », soit à la « Semaine européenne » combinant les deux.

- **Problématiques abordées**
  - les quatre libertés de circulation au sein du marché intérieur de l'UE, et leur interaction avec le droit de la concurrence.
  - les relations bilatérales entre la Suisse et l'UE.
  - le fonctionnement des institutions et les procédures de recours.

- **Organisation**

  Le module se déroulera du 21 mars au 17 avril 2016.

  Le module comporte une visite de deux jours auprès des institutions européennes à Bruxelles, les **6 et 7 avril 2016**. Les modalités pratiques seront précisées aux participants au début du semestre de printemps.

  Les étudiants admis à ce module peuvent aussi participer à la « **Semaine européenne** », du **4 au 7 avril 2016**, qui combine une visite auprès des institutions européennes à Bruxelles (cf. *supra*) et auprès de la Cour de justice de l'UE à Luxembourg.

MODULE N° 15 : SUCCESSIONS INTERNATIONALES ET TRUSTS

MODULE DE L'ORIENTATION « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN »

- **Responsable du module**

  Prof. Florence Guillaume

  En collaboration avec Raphaël Allimann, assistant doctorant.

- **Prérequis**

  Les conditions générales de participation doivent être remplies. En outre, les examens suivants doivent avoir été passés avec succès pour pouvoir participer à ce module :

  - Droit international privé, et
  - Droit des successions (droit suisse).

- **Objectifs et hypothèses de travail**

  Sur la base d'un cas de succession présentant des éléments d'extranéité (CH-UE), les participants devront réfléchir aux diverses questions de droit international privé qui se posent dans le cadre du dépôt d'une action successorale. La réflexion portera, d'une part, sur la compétence et le droit applicable à la succession et, d'autre part, sur les rapports et les réductions. Il s'agira notamment de traiter des problématiques relatives aux biens transférés dans le patrimoine d'un trust. Seront ainsi abordés aussi bien les aspects de droit international privé que de droit matériel. Au sein de petits groupes de travail, les participants seront amenés à rédiger des avis de droit ainsi que des actes de procédure, et à faire des présentations orales du résultat de leurs recherches ainsi que des plaidoiries.

  Les participants se familiariseront notamment avec l'application des textes suivants :

  - Loi fédérale sur le droit international privé (LDIP ; chapitres « successions » et « trusts »).
  - Convention de La Haye relative à la loi applicable au trust et à sa reconnaissance (CLaH Trust).
  - Règlement UE N° 650/2012 sur les successions (R 650/2012).
  - Code civil suisse (CC ; chapitre « successions »).

- **Problématiques abordées**
  - Successions internationales.
  - Trusts.
  - Compétence internationale pour une action successorale.
  - Droit applicable à la succession.
  - Vocation successorale.
  - Composition du patrimoine successoral.
  - Rapports et réductions.

- **Organisation**

  Le module se déroulera du 18 avril au 8 mai 2016.

  L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile. Les participants n'auront, en principe, pas à fournir de travail au-delà du mercredi 4 mai 2016 (week-end de l'Ascension).

MODULE N° 16 : CONVERGENCES ET DIVERGENCES ENTRE DROIT DU BAIL ET DROIT DU TRAVAIL

MODULE DES ORIENTATIONS « DROIT SOCIAL »
ET « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) »

- **Responsable du module**

  Prof. Jean-Philippe Dunand

  En collaboration avec Me Philippe Conod, professeur associé.

- **Prérequis**

  Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

  Le droit du bail et le droit du travail ont parfois la même finalité lorsqu'il s'agit de protéger la partie réputée faible au contrat (locataire et travailleur). Les responsables du module souhaitent comparer et étudier les convergences et divergences entre ces deux droits. Diverses questions seront abordées en lien avec la conclusion, la modification et la résiliation des contrats de bail et de travail.

  Partant de situations concrètes, les participants seront amenés, dans divers jeux de rôles, à défendre les intérêts des locataires/employés et des bailleurs/employeurs. Plusieurs praticiens participeront de manière active au module.

- **Problématiques abordées**
  - Finalités du droit du bail et du droit du travail.
  - Conclusion du contrat de bail et du contrat de travail.
  - Modification du contrat de bail et du contrat de travail.
  - Résiliation du contrat de bail et du contrat de travail.

- **Organisation**

  Le module se déroulera du 18 avril au 8 mai 2016.

  L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile. Les participants n'auront, en principe, pas à fournir de travail au-delà du mercredi 4 mai 2016 (week-end de l'Ascension).

MODULE N° 17 : LA COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL DES NATIONS UNIES

MODULE DE L'ORIENTATION « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN »

- **Responsable du module**

  Prof. Giovanni Distefano

  Avec la participation d'un membre de la Commission du droit international (C.D.I.).

- **Prérequis**

  Les conditions générales de participation doivent être remplies. En outre, l'examen suivant doit avoir été passé avec succès pour pouvoir participer à ce module :

  - Droit international public.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

  Créée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa Résolution 174 (III) du 21 novembre 1947, la C.D.I. a pour but de « promouvoir le développement progressif du droit international et sa codification » (art. 1er du Statut de la C.D.I.). A cette fin, les 34 membres, élus à titre personnel pour leur « compétence reconnue en matière de droit international », se réunissent régulièrement pour discuter des différentes thématiques qui occupent la C.D.I. Depuis sa création, celle-ci a traité de nombreuses questions fondamentales du droit international public telles que le droit des traités, les crimes internationaux, le droit des relations diplomatiques et consulaires ainsi que le droit de la responsabilité internationale des Etats.

  Ce module a pour but d'initier les participants au fonctionnement de cette institution ainsi que, à travers l'étude approfondie de l'une des thématiques actuellement en cours d'examen, de prendre conscience des défis et difficultés, mais aussi de l'utilité de la codification et du développement progressif du droit international. Ce module représente donc également l'occasion pour les participants d'approfondir leurs connaissances en matière de droit international coutumier, en tant que l'une des sources principales du droit international public. De même, les participants auront l'occasion de comprendre l'organisation et le fonctionnement de l'un des plus importants organes subsidiaires des Nations Unies.

- **Problématiques abordées**
  - La nature institutionnelle, les tâches et le mode de travail de la C.D.I.
  - La distinction entre codification et développement progressif du droit international.
  - Le droit international coutumier en tant que source du droit international.
  - En outre, un des sujets traités par la C.D.I. encore à déterminer sera examiné à fond par les participants.

- **Organisation**

  Le module se déroulera du 9 au 29 mai 2016.

  L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

MODULE N° 18 : FACEBOOK, INSTAGRAM, LINKEDIN, SNAPCHAT, TWITTER, YOUTUBE, ET AL. : J'INNOVE SUR LE DOS DE QUI ?

MODULE DE L'ORIENTATION « INNOVATION – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE - PME »

- **Responsable du module**

  Prof. Daniel Kraus

  En collaboration avec Charlotte Boulay, assistante doctorante.

- **Prérequis**

  Les conditions générales de participation doivent être remplies. En outre, les examens suivants doivent avoir été passés avec succès pour pouvoir participer à ce module :

  - Droit des obligations,
  - Droit des contrats, et
  - Principes généraux de la propriété intellectuelle.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

  L'objectif de ce module est triple. En premier lieu, il vise à rassembler et analyser les conditions générales des réseaux sociaux les plus courants, notamment du point de vue des droits de la personnalité et des droits de la propriété intellectuelle. Il a pour deuxième objectif de tenter de proposer des solutions visant à mieux protéger les utilisateurs des réseaux sociaux, du point de vue de leur personnalité et du contenu posté sur Internet. Enfin, les participants seront familiarisés avec la rédaction de rapports tels qu'ils doivent être formulés au sein de l'administration fédérale.

  Nous travaillerons de concert avec plusieurs acteurs du domaine, notamment des préposés à la protection des données et une entreprise spécialisée dans les services sur Internet.

- **Problématiques abordées**

  Une première phase sera consacrée à une introduction théorique et pratique à la protection des données, aux droits de personnalité et aux questions de propriété intellectuelle sur Internet. La deuxième phase sera celle de la rédaction des rapports. Enfin, la troisième phase consistera à confronter les solutions proposées avec les points

de vue de spécialistes (préposés à la protection des données, entrepreneurs, politiciens).

- **Organisation**

  Le module se déroulera du 9 au 29 mai 2016.

  L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

	Sem. 1	Sem. 2	Sem. 3	Sem. 4	Sem. 5	Sem. 6	Sem. 7	Sem. 8	Sem. 9	Sem. 10	Sem. 11	Sem. 12	Sem. 13	Sem. 14
SEMESTRE D'AUTOMNE 2015-2016	14.09.15 20.09.15	21.09.15 27.09.15	28.09.15 04.10.15	05.10.15 11.10.15	12.10.15 18.10.15	19.10.15 25.10.15	26.10.15 01.11.15	02.11.15 08.11.15	09.11.15 15.11.15	16.11.15 22.11.15	23.11.15 29.11.15	30.11.15 06.12.15	07.12.15 13.12.15	14.12.15 20.12.15
		Module n° 1 Droit des contrats et procès civil F. BOHNET / CH. MÜLLER --- *Avocature / Droit international et européen*			**Module n° 3** Les personnes atteintes de maladies rares et les assurances (sociales) A.-S. DUPONT --- *Droit social / Droit de la santé et des biotechnologies*			**Module n° 5** Droit des migrations (Asile et nouvelles formes de protection internationale) C. AMARELLE --- *Droit public / Droit international et européen / Droit social*			**Module n° 7** Laboratoire du développement territorial Ch. GUY-ECABERT --- *Droit public / Avocature*			
		Module n° 2 Acquisition d'une société et contentieux entre actionnaires et organes O. HARI --- *Business & Tax Law / Innovation - PI - PME / Avocature*			**Module n° 4** Les nouvelles infractions dans le Code mondial antidopage A. RIGOZZI --- *Droit du sport*			**Module n° 6** Droit pénal et procédure pénale A. KUHN / Y. JEANNERET --- *Avocature / Droit public*			**Module n° 8** La Suisse qui innove – A quand des Google, Apple ou Tesla suisses ? D. KRAUS --- *Innovation - PI – PME / Droit de la santé et des biotechnologies*			
SEMESTRE DE PRINTEMPS 2015-2016	22.02.16 28.02.16	29.02.16 06.03.16	07.03.16 13.03.16	14.03.16 20.03.16	21.03.16 27.03.16	04.04.16 10.04.16	11.04.16 17.04.16	18.04.16 24.04.16	25.04.16 01.05.16	02.05.16 08.05.16	09.05.16 15.05.16	16.05.16 22.05.16	23.05.16 29.05.16	30.05.16 05.06.15
		Module n° 9 Real estate transactions : when taxes meet contracts… B. CARRON / Th. OBRIST --- *Business & Tax Law*			**Module n° 12** Logements à prix abordables : mode d'emploi V. DEFAGO GAUDIN --- *Droit public* / Droit social			**Module n° 15** Successions internationales et trusts F. GUILLAUME --- *Droit international et européen*			**Module n° 17** La Commission du droit international des Nations Unies G. DISTEFANO --- *Droit international et européen*			
		Module n° 10 Familles et égalité de traitement O. GUILLOD / P. MAHON --- *Droit social / Droit public*			**Module n° 13** Sport et paris sportifs M. DIACONU --- *Droit du sport*			**Module n° 16** Convergences et divergences entre droit du bail et droit du travail J.-Ph. DUNAND --- *Droit social / Avocature*			**Module n° 18** Facebook, Instagram, LinkedIn, Snapchat, Twitter, Youtube, et al. : J'innove sur le dos de qui ? D. KRAUS --- *Innovation - PI – PME*			
		Module n° 11 Ebola est là : gestion locale d'une crise sanitaire de portée internationale D. SPRUMONT --- *Droit de la santé et des biotechnologies / Droit public*			**Module n° 14** Module européen : Théorie et pratique de l'UE N.N. --- *Droit international et européen / Droit public*									